

DÉPARTEMENT  
DES BOUCHES-DU-  
RHÔNE

ARRONDISSEMENT  
D'ARLES

N° DP2024-106

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉCISIONS

**DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE**  
**portant virement de crédits de chapitre à chapitre**  
**dans le cadre de la fongibilité des crédits prévue par la M57**

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5211-10 relatif aux délégations de compétences accordées par le conseil communautaire au président,

**Vu** la délibération 121/2023 du conseil communautaire du 29 juin 2023 relative à l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5217-10-6,

**Vu** la délibération DEL2024\_43 du conseil communautaire du 11 avril 2024 relative à l'adoption du budget principal 2024 et autorisant la Présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections,

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire d'effectuer des virements de crédits afin de l'acquisition de matériels et mobiliers liés à la réhabilitation du Siège de Terre de Provence,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :**

D'autoriser les transferts de crédits suivants sur le budget principal (CATP10000), en section d'investissement, à hauteur de 0,17 %, soit 0,66% cumulés sur l'exercice 2024, sur les 7,5 % autorisés :

Section	Sens	Chapitre	Article	Libellé du compte	Fonction	Montant
Investissement	Dépenses	21	2188	Autres immobilisations corporelles	020	-16 500,00
Investissement	Dépenses	OP 26	21351	Installat° générales des constructions	020	16 500,00
Investissement	Dépenses	21	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	-21 162,80
Investissement	Dépenses	OP 26	21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	18 823,86
Investissement	Dépenses	OP 26	2188	Autres matériels de bureau et mobiliers	020	2 338,94
Investissement	Dépenses	20	2051	Concessions et droits similaires	020	-595,57
Investissement	Dépenses	OP 26	2051	Concessions et droits similaires	020	595,57
Investissement	Dépenses	21	21838	Autre matériel informatique	020	-3 353,28
Investissement	Dépenses	OP 26	21838	Autre matériel informatique	020	3 353,28
<b>Total</b>					-	<b>0,00</b>

**ARTICLE 2 :**

D'autoriser la signature des pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

**ARTICLE 3 :**

De rappeler que toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

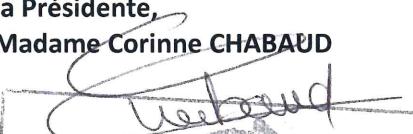
**ARTICLE 4 :**

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Présidente et Madame la Chef du Service de Gestion Comptable de Châteaurenard sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Prefet de l'arrondissement d'Arles.

**ARTICLE 5 :**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Eyragues, le 30 décembre 2024

la Présidente,  
Madame Corinne CHABAUD  
  
  
Terre  
de  
Provence  
agglomération